

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 08 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le **MERCREDI 08 AVRIL** à 20H00, le Conseil Municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite des convocations en date du 26 mars 2026, transmises le 27 mars 2026, et du 02 avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes DECRIEM Marie-Christine, FOVET-YOUSFI Fatima-Zahra, SUBTIL Vanessa, DUCROCQ Delphine, BEVE Frédérique, BLONDEL Suzette, MM. COMBE Jacques, DONDAINE Pascal, CATTEZ François, FACON Jean-Noël, HERNOUT Serge, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, NOCLAIN Yanick, MM. RYS Didier, BARBIER Florent, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme ALLAN Patricia a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme ROUX Nathalie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme ROSKOSCHNY Cassandra a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 21h35

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

2026-04-N° 5

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le Compte Financier Unique 2025 pour le budget annexe de la ZAC de Saint Quentin ;

VU le budget primitif de la ZAC de Saint Quentin de l'exercice 2026 qui reprend les résultats de l'exercice 2025 ;

VU l'avis de la Commission des Finances réunie en séance le 23 mars 2026 ;

CONSIDERANT que l'exercice 2025 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de **758 353,78 €** et un déficit d'investissement de **2 707 928,75 €** ;

CONSIDERANT que le solde total entre les dépenses et les recettes réalisé en 2025 au budget annexe de la ZAC de Saint Quentin a donné lieu à un déficit de **1 949 574,97 €** ;

CONSIDERANT les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement ;

VU l'avis de la Commission des Finances réunie en séance le 23 mars 2026 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE, (Mme CHRETIEN Stéphanie, Mme CROWYN Véronique, M. BARBIER Florent, M. RYS Didier) **S'ABSTENANT** :

ARTICLE UNIQUE - DE VALIDER la délibération d'affectation du résultat pour le budget annexe de la ZAC de Saint Quentin.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-Claude DISSAUX
